# Guide de présentation du

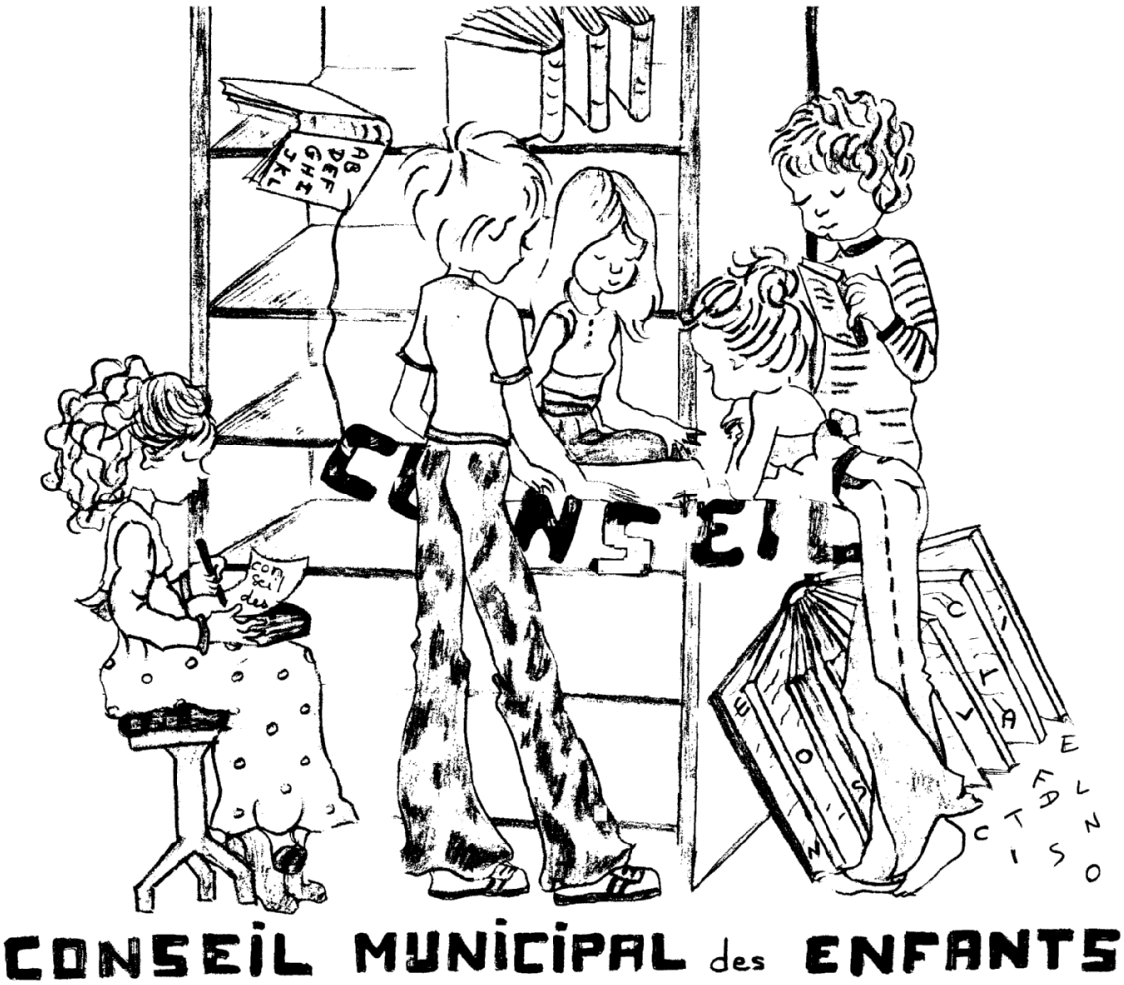


# de la ville de Viry-Chatillon

*Édition 2016*

# Édito

Quelque soit notre âge - grands-parents, parents et vous, les enfants - nous sommes, tous des citoyens ! Les adultes votent pour désigner nos représentants dans toutes les instances de la nation (de la mairie à la présidence de la République), vous avez quant à vous la possibilité de désigner vos représentants au Conseil Municipal des Enfants. Mieux vous pouvez même devenir candidat.

Devenir Conseiller municipal des enfants, c'est exprimer la voix de vos camarades, découvrir comment fonctionne notre commune mais surtout échanger avec ses camarades élus et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Être élu c'est se dévouer, donner de soi pour être utile aux autres en réalisant des projets d'intérêt général.

Alors si tu aimes le sport, si tu t'intéresses à la sécurité routière ou encore si tu es sensible aux questions d'environnement, il ne faut pas hésiter un instant, soit candidat et mène ta campagne. Tu trouveras dans ce livret tous les renseignements sur le Conseil Municipal des Enfants.

Très bonne année scolaire à tous, et une bonne campagne pour une belle élection aux futurs candidats.

Vanessa CAPELO
Adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire
et la petite enfance

Jean-Marie VILAIN
Maire de Viry-Chatillon
Conseiller métropolitain et territorial

© Mairie de Viry-Chatillon

**Les Conseillers municipaux enfants élus en 2015**

# Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal des Enfants ?

Un Conseil Municipal des Enfants (CME) permet d'approfondir **l'apprentissage de la citoyenneté** chez les enfants. Cette institution est en quelque sorte une « école du citoyen », dans laquelle les enfants élus s'investissent pour leur ville. **Cette activité périscolaire est gratuite**.

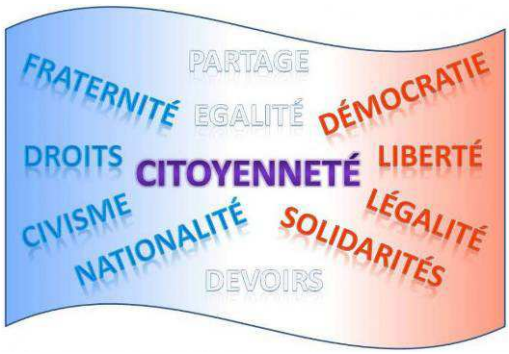


Celui de Viry-Chatillon existe depuis 1996 et se compose de 33 enfants âgés entre 9 et 11 ans, élus dans les écoles élémentaires de notre ville et renouvelés tous les ans par moitié.
**La durée de leur mandat est de deux ans** (du CM1 au CM2 inclus).

**Si tu en fais partie, tu pourras :**

**Ses objectifs** :

- Participer à la vie de la commune en t'exprimant.
- Comprendre le fonctionnement d'une démocratie.
- Proposer des idées pour améliorer le quotidien de tes camarades d'école.
- Exercer ton mandat jusqu'à son terme. C'est en un engagement et non un jeu.

**Son fonctionnement** :

- ***Les réunions thématiques :***

Celles-ci se réunissent en novembre pour définir les thématiques à aborder durant l'année : devoir de mémoire, institutions nationales et symboles, droits et devoirs de l'enfant, vivre ensemble, équilibre alimentaire, solidarité…
Les élus enfants sont force de propositions et permettre l'amélioration et/ou le renforcement de cet apprentissage.

Suivant les idées et les orientations énoncées dans les professions de foi, les Conseillers municipaux enfants sont ensuite répartis par groupe thématique.

Trois intitulés de groupes de travail leurs sont proposés ainsi qu'un sous-groupe obligatoire :

1. **Arts et Culture**
2. **Environnement et Bien-être**
3. **Sports et Loisirs**

**Communication (sous groupe obligatoire)**

● ***Les séances plénières :***

Elles ont lieu **en mairie**, dans la salle des Présidents de la République et sont présidées par le maire et/ou son/ses adjoint(s).
Les réunions plénières du Conseil Municipal des Enfants **sont publiques**.

**Pour ces séances semestrielles** [*tous les 6 mois*], les élus enfants se réunissent lors d'une réunion de préparation (le mardi soir). Durant celle-ci, l'ordre du jour ainsi que les synthèses [*résumés*] des travaux sont réalisés.

Lors de la séance plénière, un ou des rapporteurs exposeront au maire les réflexions et propositions élaborées [*faites*] pour s'inscrire aux diverses manifestations municipales.
Il répondra ensuite aux éventuelles questions et procèdera au vote de la délibération.

● ***Les groupes de travail thématique :***

Les groupes de travail ont lieu **le mercredi et/ou le jeudi**, à raison de **3 séances maximum par mois**. Il faut donc **être disponible et organisé** !

L'intérêt de ces groupes : travailler en équipe, s'informer, échanger, rechercher, contacter ou rencontrer des partenaires...

La réalisation de ces idées se concrétisera [*s'accomplira*] également durant ces temps de travail.

L'élu enfant **doit régulièrement tenir au courant ses camarades** de classe ou d'école, des décisions prises à l'occasion de son travail.
Un compte rendu est donc à faire ou lui est distribué après chaque groupe de travail.

Les séances, les réunions et les groupes de travail sont soutenus par un Coordonnateur pédagogique et sont sous la tutelle de la direction de la Vie Éducative. Leur rôle n'est pas de décider à la place des enfants mais de les guider et de favoriser la réussite de ce qui est entrepris par le groupe.

## « Envie d'agir pour ta ville ? Alors deviens candidat aux élections du Conseil Municipal des Enfants de Viry-Chatillon »

Chaque année, des élections sont organisées dans toutes les classes de CM1 des écoles publiques et privée de la ville.
Les Conseillers municipaux enfants sont élus par leurs camarades d'école.

**Les conditions à respecter :**

-**habiter Viry-Chatillon**.
**-être scolarisé** en CM1 dans une école castelviroise.
**-être suffisamment disponible, motivé et sérieux** pour participer activement aux groupes de travail, qui se déroulent les mercredis.
-**faire preuve d'une conduite irréprochable**.

**Comment s'inscrire ?**

Si tu souhaites t'inscrire comme candidat, récupère auprès de ton enseignant **la déclaration de candidature aux élections 2016** que le coordonnateur pédagogique lui a remis.
Tes parents sont d'accord et t'ont donné leur autorisation ? Parfait alors **remplis cette fiche avec eux** et dépose la, signée, auprès de ton enseignant **lundi 3 octobre au plus tard**.

Ainsi les renseignements donnés nous permettront de savoir qui tu es, et ils te permettront de débuter cette aventure citoyenne.
**Attention**, cet engagement est personnel ! Un candidat aux élections tout comme un élu se doit d'**être exemplaire en classe et en dehors**.

**Après l'inscription, place à la rédaction :**

Pour être élu au sein de son école, il faut proposer des idées réalisables autour des thématiques suivantes : la solidarité (handicap et/ou intergénérationnel) ; le devoir de mémoire ; les institutions nationales et les symboles ; les droits et devoirs d'un enfant ; l'éducation routière et la prévention des dangers ; le vivre ensemble (harcèlement, racket…) ; l'équilibre alimentaire ; Internet et ses dangers…
C'est pour cela **qu'avant chaque élection**, le candidat doit rédiger sa profession de foi (liste de ses idées) et préparer une campagne électorale.

Pour t'aider dans la réalisation de ta profession de foi, récupère auprès de ton enseignant le modèle explicatif des différentes étapes à respecter.

# Comment se déroulera ce vote ?

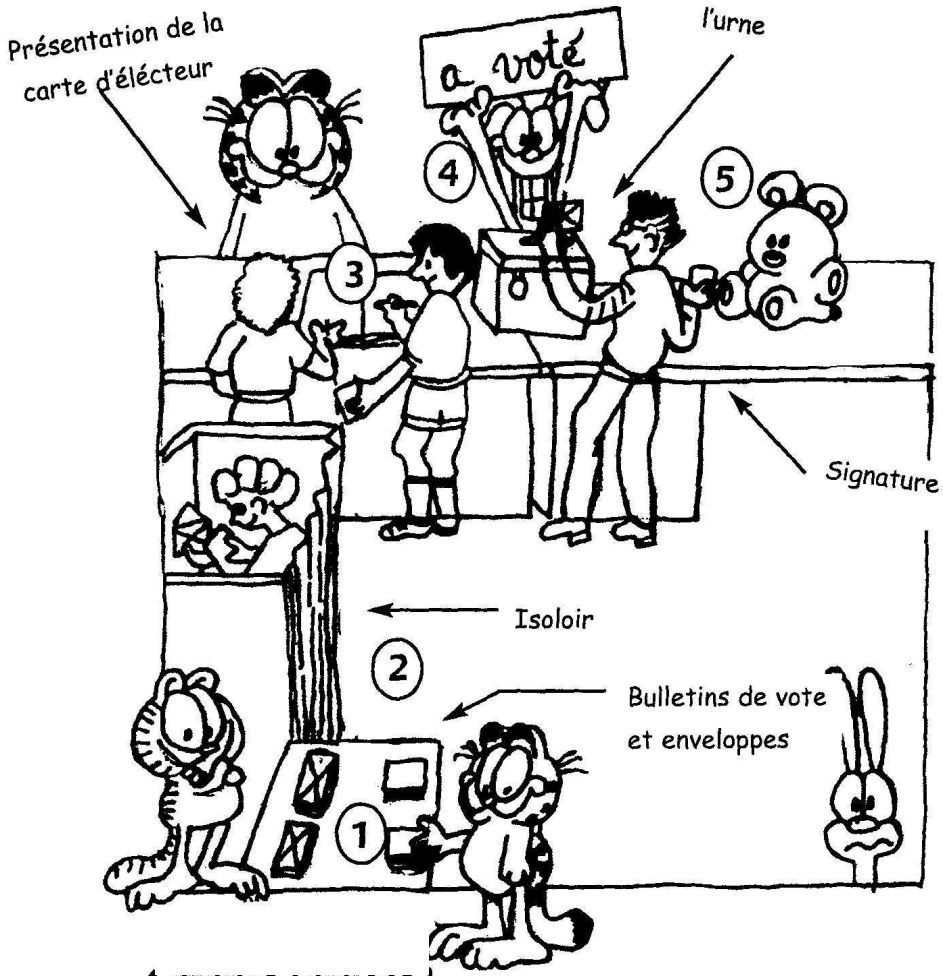


**1-** A l'entrée du bureau de vote se trouve la "table de décharge" où sont déposées **les listes de candidats enfants et les enveloppes** qui doivent protéger le secret du vote. La vérification de l'inscription de l'enfant électeur sur les listes électorales est faite à ce moment par l'**assesseur**.

**2- L'enfant entre dans l'isoloir** et glisse le bulletin désiré dans l'enveloppe en secret, à l'abri des regards.
Le secret du vote garantit sa liberté d'expression.

**3- L'identité du votant est contrôlée soigneusement**, cette précaution permet d'assurer que chacun n'a bien voté qu'une seule fois et garantit l'égalité entre les élèves « citoyens » qui ont tous le même poids dans l'élection : une seule voix.

**4 et 5- L'enfant vote**

Le **président du bureau** de vote, placé devant l'urne, vérifie l'identité de l'électeur enfant.
Après vérification le bulletin est glissé dans l'urne.
La formule prononcée est alors **"L'enfant …… a voté."**
L'enfant doit alors **signer sur la feuille d'émargement [*signature*]**.

**Le dépouillement**

Après la clôture des votes, les scrutateurs nommés par le président ou le bureau ouvrent chaque enveloppe et comptabilisent les voix des candidats.

***Ton vote sera nul, si tu écris quelque chose sur le bulletin, si tu entoures plus de noms que d'élus ou si tu le déchires.***

***Ton vote est appelé blanc, si tu ne mets rien dans l'enveloppe.***

Afin de te souvenir du champ lexical *[différents mots appartenant à un même thème]* utilisé dans ce guide de présentation du CME, nous te proposons deux jeux sur la thématique des élections du CME. Bon divertissement !

## ✐ Complète la grille d'après les définitions données ci-dessous :

**<u>Mots à l'horizontale</u> :**

① Celle-ci permet de vérifier l'identité de l'électeur

② Mission de 2 ans d'un élu au CME

③ Qualité requise pour assister librement aux réunions

④ Il peut être universel

⑤ Qualité requise par l'intérêt d'une chose

⑥ Acte par lequel le citoyen exprime ses idées

⑦ Ensemble des opérations, à partir des votes jusqu'au dépouillement et les résultats

**<u>Mots à la verticale</u> : a)** Personne se présentant à une élection **b)** Élu démocratique

**c)** Il en existe 4 au sein de notre CME **d)** Responsable du CME

**e)** Durée du mandat d'un élu au CME

**f)** Également appelé ville, ses habitants sont des citoyens **g)** Réunion animée par le Maire

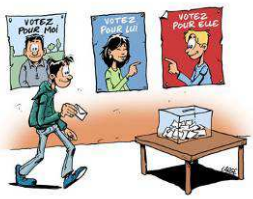

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | ③ | | | | | | ⑥ | | |
| a) | C | | | | | D | | | | | | V | | |
| b) | R | | | | | | | | | | | | | |
| | ① | | ② | | | | | ④ | | | | ⑦ | | |
| c) | C | | | M | | | | | | | S | | S | |
| | | | | | | | | | | | | ⑤ | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | d) | M | | | |
| | | e) | D | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| f) | C | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| g) | P | | | | | | | | | | | | | |

✐ **Relie chaque mot à son dessin :**

Isoloir ❍

Tampon encreur et encrier ❍

Carte d'électeur ❍

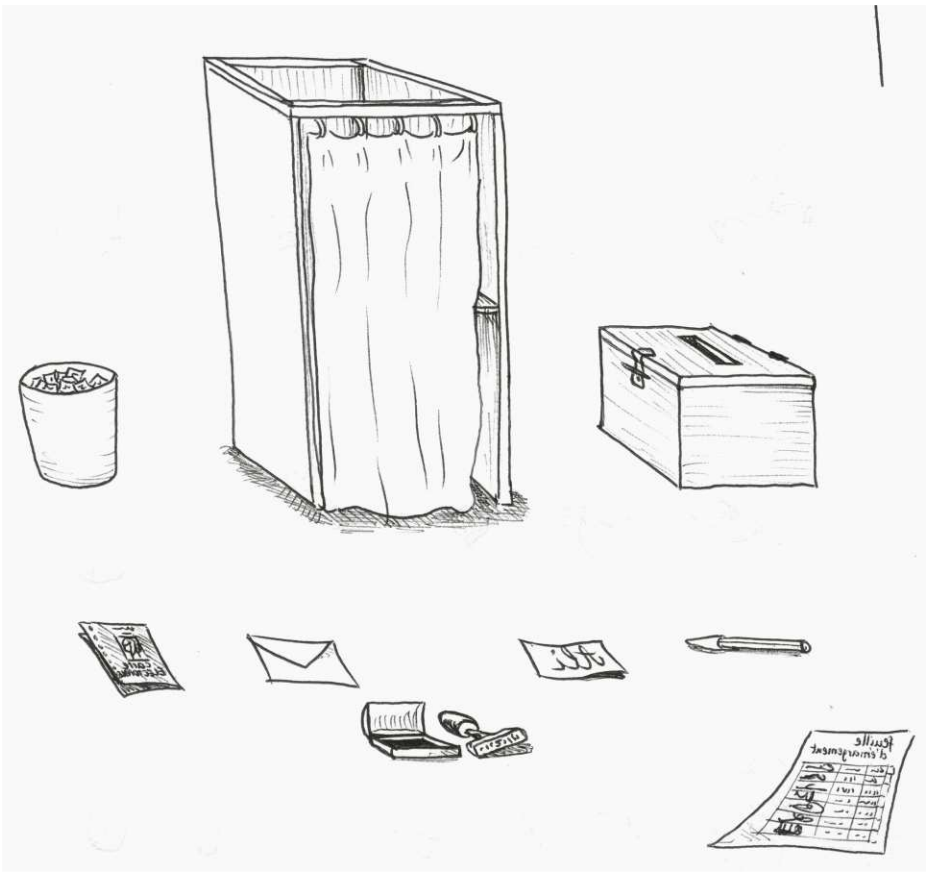

❍ Urne

❍ Bulletin de vote

❍ Enveloppe

❍ Profession de foi

## Quelques exemples d'actions réalisées par le CME depuis 2007 :

➔ Réalisation d'un journal trimestriel : le Petit Reporter, distribué gratuitement à tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 de la ville (soit 1 500).
➔ Enregistrement d'une émission web-radio mensuelle « Le CME prend l'antenne » disponible sur le site de la ville : viry-chatillon.fr lien CME.
➔ Préparation, organisation et participation à des jeux sportifs et citoyens.
➔ Échanges intergénérationnels entre aînés et élus du CME.
➔ Création d'actions autour de l'éducation routière et de la prévention pour les élèves Castelvirois de CE2, CM1 et CM2.
➔ Initiation aux gestes de 1er secours et rencontre avec des professionnels.

Dans le cadre de certaines de ces actions, des visites ont été faites comme celles : au centre de tri de Rungis, au Sénat à Paris, des expositions et ateliers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris, au musée de la Grande Guerre de Meaux, des sorties vélos…

**Retrouve en images sur notre page web certaines de nos productions…**

# Commentaires d'ancien-ne-s élu-e-s enfants :

*« J'ai adoré ces 2 années passées au CME surtout le projet web-radio. »*
**Lorella F.** (F. Esclangon)

*« Être élu s'est impressionnant, lorsque l'on représente ses camarades on se doit de bien travailler.*
*C'est une véritable chance de participer à la vie de notre ville. »*
**Vianney G.** (A. Camus)

« Rencontrer, travailler et jouer avec des camarades sympathiques… » **Djoumana H.** (J. Verne)

*« J'ai bien aimé cette expérience, nous avons fait de bons projets et fait de belles rencontres. !»*
**Quentin T.** (R. Cassier)

*« Le CME c'est une expérience unique et très enrichissante ! »*
**Léa M.** (F. Esclangon)

*« J'ai appris à travailler en équipe et à défendre mes idées. »*
**Camille C.** (L. Michel)

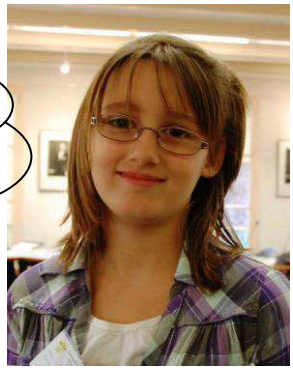

*« C'était formidable, j'ai beaucoup appris et vu de choses durant ces 2 ans. »*
**Célia P.**
(R. Descartes)

*« Ces 2 années m'ont permis de combattre ma timidité et de m'affirmer auprès de mes camarades. »*
**François-Xavier A-A.** (L'Érable)

# Pour résumer, le Conseil Municipal des Enfants c'est :

Une élection dès le CM1, au sein des écoles de la ville, pour choisir ses futurs conseillers.

Suivie d'une séance d'installation des nouveaux élus du CME à l'Hôtel de ville.

Des groupes de travail et des sorties pour développer son apprentissage de la citoyenneté.

Une présence aux commémorations et aux grands évènements de la ville.

Des séances plénières présidées par le maire et/ou ses adjoints.

**Être Conseiller au CME c'est donc :**

- Devenir un citoyen responsable en participant activement à la vie de sa ville.
- Représenter ses camarades.
- Apprendre à travailler en groupe, avec d'autres enfants, des élus adultes et des professionnels.
- Exprimer des idées et débattre dans le respect des autres, faire des choix, concrétiser des projets.
- S'engager dans une démarche qui réclame de l'imagination, du dynamisme et du temps.

# Lexique

- **Candidat** : Personne qui postule à une élection ou à un poste.
- **Citoyen** : Désigne à l'origine une personne qui appartient à la cité [*c'est-à-dire la ville*]. Aujourd'hui, on appelle « citoyen » une personne qui bénéficie des droits et obéit aux lois d'un État. On dira par exemple « accomplir son devoir de citoyen » lorsque l'on participe à une élection.
- **Délibération** : Décision adoptée en séance plénière qui valide l'ensemble des propositions examinées en commission.
- **Démocratie** : Régime politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple.
- **Élection** : Choix que l'on exprime par un vote. Elle consiste à demander l'avis des personnes concernées en votant.
- **Profession de foi** : Document réalisé par le candidat, qui détaille ses idées. Il est adressé à tous les électeurs avant une élection, et peut accompagner les bulletins de vote.
- **Rapporteur** : Celui qui est chargé de faire l'exposé des dossiers préparés en commission.
- **Scrutin** : Ensemble des opérations, à partir des votes, émis par les bulletins, complétés et déposés dans une urne, jusqu'au dépouillement et l'annonce des résultats.
- **Séance plénière** : Se dit d'une réunion où tous les membres sont présents. Celle-ci est animée par le maire ou le président.
- **Siéger** : Être présent et assidu pendant toute la durée du mandat.
- **Suffrage** : Lorsqu'il y a une élection, les citoyens ont pour devoir d'aller voter pour le candidat de leur choix. Le suffrage désigne le vote d'une personne et son bulletin correspondant. Le suffrage est « universel » lorsque tous les citoyens peuvent voter.
- **Vote** : Acte par lequel le citoyen exprime ses idées, son opinion, lors d'une élection.

Si tu souhaites avoir plus de renseignements
sur le Conseil Municipal des Enfants tu peux contacter :

**Coordonnateur pédagogique des actions citoyennes**

Direction de la Vie Éducative
Maison Rouge – 14, avenue de Flandre (1er étage)
◆ Xavier ROUSSETTE
☎ : 01 69 12 38 34 ou 📱 : 06 45 05 57 68
@ : x.roussette@viry-chatillon.fr

Dates à retenir :

**Du 19 au 29 septembre 2016** : Présentation du Conseil Municipal des Enfants et du système électif dans chaque classe de CM1.

**Lundi 3 octobre 2016** au plus tard : Remise des autorisations parentales à l'enseignant de la classe (dépose des actes de candidature).

**Du 30 septembre au 7 octobre 2016** : Préparation des professions de foi.

**Du 10 au 19 octobre 2016** : Affichage des professions de foi des candidats dans les écoles et lancement de la campagne électorale.

**Les 3, 4 ou 7 novembre 2016** : Élections des candidats de CM1 sur les écoles castelviroises.

**Jeudi 10 novembre 2016** : Séance d'installation du nouveau Conseil Municipal des Enfants à l'Hôtel de ville, Salle des Présidents de la République.
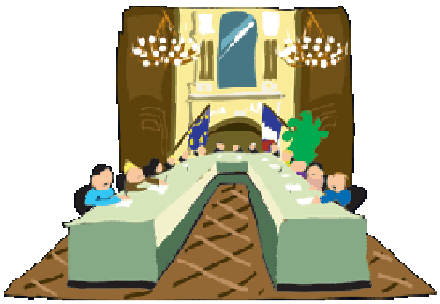
: www.viry-chatillon.fr